Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230704-DAJAG_A230706_1-AR

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Direction des affaires juridiques et de l'administration générale
SAJ 20230704-01

Objet : Arrêté municipal portant délégation aux membres de la Direction générale et aux responsables de service pour porter plainte au nom de la ville

La Maire de Vaulx-en-Velin

Vu le procès-verbal du 04 juillet 2020 relatif à l'installation de Madame Hélène GEOFFROY en qualité de Maire, et des adjoints ;

Vu la délibération n°V_DEL_221110_18 du 10 novembre 2022 relative aux compétences du Conseil municipal déléguées à Madame la Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment dans son article L2122-19 autorisant Madame la Maire à déléguer cette matière aux directeurs généraux et aux chefs de services communaux ;

Considérant qu'il y a lieu pour une bonne administration de déléguer la possibilité pour les membres de la direction générale et les responsables de service de déposer plainte au nom de la ville auprès des autorités de police et de gendarmerie compétentes ;

ARRETE

Article 1er : Délégation est donnée aux personnels figurant en annexe pour déposer plainte au nom de la ville auprès des autorités de police et de gendarmerie compétentes.

Article 2 : L'arrêté municipal SAJ_A220721-02 du 21 juillet 2022 portant délégation aux membres de la direction générale et aux responsables de service pour porter plainte au nom de la ville est abrogé.

Toute correspondance doit être adressée à
Madame la Maire
Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex
Tel : 04 72 04 80 80 - www.vaulx-en-velin.net

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230704-DAJAG_A230706_1-AR

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon (Palais de justice Part-Dieu - 184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03), ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.
Dans le même délai, un recours gracieux est possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse du recours gracieux

Article 4 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation en sera transmise à Madame la Préfète du Rhône

Fait à Vaulx-en-Velin, le 04 juillet 2023

La Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY

vaulx-velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230704-DAJAG_A230706_1-AR

ANNEXE : LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICES COMMUNAUX HABILITES A PORTER PLAINTE AU NOM DE LA VILLE

Yann WIECZOREK
Fabrice BENAZET
Olivier BAILLY
Michel DA SILVA
Sébastien DELOSTE
Yolande GIBERT
Antoine GINTZ
Mathilde AZEMA
Coralie ROCHE
Laurent DUMAZ
Claire RICHARD
Olivier MORIN
Micaëla MAZZOLI
Stéphanie SADDIER
Nadège BONNANFANT
Anissa FELLAGUE
Laurence CROS-SEGAUD
Elisabeth BOUCHARLAT
Stéphane DUBUIS
Florent RUZ
Michel BREUL
Annie BROSSARD
Eric LELOIR
David DELHOMME
Valérie BRUJAS
Christophe GRANDJEAN
Rodolphe HERNANDEZ
Jérôme TRIAUD
Audrey LEVERT
Charlène MERCIER
Pierre-Yves GENET
Charlaine BEVERINA
Laurence MERCIER
Christian HODGE
Grégoire ROUSSEL
Cécile CARME
Patricia DIAZ

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230704-DAJAG_A230706_1-AR

MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE

Clarence PARADAS, Directrice générale des services
Sandrine DEMOULIN-NOIRCLERC, Directrice générale adjointe
Gaël ASTIER, Directeur général adjoint
Vincent ALLIX, Directeur général adjoint
David LEYVAL, Directeur général adjoint

vaulx-velin
MÉTROPOLE DE LYON